

Compte-rendu de la réunion des DP INFRALOG LORRAINE du 23 Novembre 2012

Réunion présidée par Mrs **JM.GASSMANN DET**, assisté de **PY BURGER**, RRH.

1. La délégation UNSA demande quelle sera la fonction de l'Assistant Bâtiment CME lors du transfert de l'ABE vers Gares et Connexions ?

Réponse : Cette question ne relève pas de la compétence des délégués du personnel de l'établissement.

Une réunion avec l'ensemble du personnel de l'ABE est prévue le 27 novembre et permettra de répondre aux questions qui ne relèvent pas du périmètre des DP et concernent plus l'organisation et les missions de la nouvelle entité. Le futur directeur de l'ESBE Grand-Est y participera.

2. La délégation UNSA demande si le Référent CVC ne devrait pas s'appeler « référent CME » car il gère tous les contrats de maintenance externe dont le CVC fait partie ? {Cohérence pour les clients sachant que toutes les ABE n'auraient pas forcément un assistant CME (organisation identique plus logique pour les clients du territoire de la DT) }.

Réponse : Voir question 1

3. La délégation UNSA demande qui gèrera les non conformités suite à VR lors du passage à Gares et Connexions ?

Réponse : Voir question 1

4. La délégation UNSA demande quelles seront les nouvelles tâches du poste de l'ATU ABE lors du transfert à Gares et Connexions ?

Réponse : L'ATU perd la mission de Guichet Unique mais prendra la saisie des rapports dans la GMAO VR.

5. La délégation UNSA demande si l'ATU ABE conservera la fonction d'aide locale de la Gestion du Patrimoine Immobilier (formations, habilitations, conseils) ?

Réponse : Non

6. La délégation UNSA demande si l'Assistant Energie-PAM-Schémas électriques sera dans le même poste qu'aujourd'hui ou ira t'il à la future Délégation Territoriale ?

Réponse : Il reste à l'ABE (voir dossier d'information fourni en CHSCT et joint en annexe 7 au présent compte rendu).

7. La délégation UNSA demande quel poste tiendra le Technicien d'Appui Energie de l'ABE ? (avec qui travaillera t'il, qui sera son N+1 ?).

Réponse : Voir dossier CHSCT en annexe 7.

Il garde ses missions actuelles. L'assistant énergie est et restera son N+1

8. La délégation UNSA demande suite à l'information du 15 novembre 2012 concernant toute commande ERP et tout projet de commande concernant des travaux devant se réaliser en 2013 qui ne seront pas passés cette année (info du pôle GEF de l'Infralog Lorraine, suite au changement de BUPO du fait du transfert de l'ABE à G&C) ces commandes/projets seront traitées/validés par le pôle GEF de l'ESBE à compter de janvier 2013. La question est la suivante : quelles sont les conséquences sur des projets pluriannuels qui s'échelonnent sur 2012 et 2013 ? (exemple : travaux prévus février 2013, lettre de commande à faire en novembre 2012 car délais longs pour fabrication de certains matériaux).

Réponse : Voir question 1

9. La délégation UNSA demande pour la question n°9 si cette situation ne va-t-elle pas créer un flottement, voire un arrêt provisoire (1 à 2 mois) de certains projets ?

Réponse : Non, voir question 1

10. La délégation UNSA demande suite aux questions 9 et 10 qui fait la communication au niveau des différentes MOA (Maîtrise d'Ouvrage [clients]) ?

Réponse : Voir question 1

11. La délégation UNSA demande si les ABE doivent s'attendre à une DT opérationnelle au 1^{er} janvier ou à la fin de la période de transition ?

Réponse : Au 1er Janvier 2013

12. La délégation UNSA demande suite au transfert à G&C y aura-t-il une transition ?

Réponse : Non

13. La délégation UNSA demande au cas où la réponse à la question 12 soit positive, combien de temps durerait la période de transition ? (février, mars, avril 2013 ?)

Réponse : Voir question 12

14. La délégation UNSA demande quand les bureaux de la future Délégation Territoriale seront réalisés au 7ème étage de la Direction Déléguée à Nancy ?

Réponse : Les travaux commencent début décembre.

15. La délégation UNSA demande s'il y aura des postes à qualification D à espérer en création de poste tous secteurs (DT, ABE) ?

Réponse : Non, l'effectif de qualification D En place est supérieur au cadre d'organisation.

16. La délégation demande quand les agents concernés par le transfert à G&C auront-ils leur fiche de poste ?

Réponse : Avec la consigne d'organisation de l'ESBE.

17. La délégation UNSA demande qui reprendra le travail du référent CME actuel au 1er janvier 2013 ? Rappel : le réf.CME englobe le CVC, le SSI, le désenfumage, les portes industrielles, les pompes de relevage, les GBT, les onduleurs, les groupes électrogènes.(voir question n°2).

Réponse : Voir question 1

18. La délégation UNSA demande que le poste de TO Energie de l'ABE sur Nancy soit réactivé pour obtenir la parité sur les secteurs de Metz et de Nancy.(quand ont lieu les discussions concernant le Cadre d'Organisation 2013 ?).

Réponse : Cette démarche a été transmise au DET de l'ESBE Grand-Est.

19. La délégation UNSA demande si l'ABE conservera le maintien des charges en 2013 ?

Réponse : Oui, c'est l'objectif

20. La délégation UNSA demande quel sera le nombre de véhicules routiers de service conservés par l'ABE lors du passage à G&C ? (la mutualisation poserait des problèmes car Metz et Nancy sont distantes).

Réponse : Voir question 1. Un plan pluri-annuel a été présenté à l'encadrement.

21. La délégation UNSA demande si le siège de l'ABE Lorraine reste à Woippy ?

Réponse : Oui, sachant qu'une étude pourrait être envisagée pour une localisation en gare de Metz.

22. La délégation UNSA demande l'élaboration d'une plaquette destinée aux agents de l'ABE Lorraine reprenant les coordonnées de tous les correspondants dont ils dépendront jusqu'aux élections professionnelles de mars 2014 (bureau administratif, RRH, QS, GEF, IRP, etc.).

Réponse : En cours d'établissement par l'ESBE.

23. La délégation UNSA demande si les secteurs d'intervention actuels des agents du terrain de l'Energie et du Bâtiment. seront-ils les mêmes à G&C par exemple pour les Technicentres, les Postes, la DTI Est, les Services Généraux pour la direction régionale, les équipes TER, les brigadiers dans les gares, etc. ? Quel sera par conséquent l'impact sur le volume de demandes d'interventions et donc quel sera l'impact sur l'emploi des opérateurs et des surveillants de travaux ainsi que la configuration des secteurs géographiques couverts et la consistance des équipes Bâtiment et EE ?

Réponse : Les parcours des équipes ne sont pas modifiés.

24. La délégation UNSA demande si le poste d'assistant GEREMI sur l'ABE Lorraine est maintenu avec l'arrivée de la DT ?

Réponse : Oui, voir dossier CHSCT en annexe 7.

25. La délégation UNSA demande si dans la question 25 la réponse est positive quelle sera la constance du poste et comment travailler sous l'entité G&C (contrats affaires, etc.) ?

Réponse : Voir question 1.

26. La délégation UNSA demande pourquoi certains postes en DT sont-ils pourvus alors qu'ils ne sont pas encore proposés à la bourse de l'emploi ?

Réponse : Question hors compétence en ce qui concerne les postes d'encadrement. Les postes sont mis à la bourse.

27. La délégation UNSA demande pour quelle raison les évolutions de carrière (métiers et qualifications) ainsi que les propositions de postes en DT et futurs postes en ABE vacants suite aux changements ne sont pas mis à la bourse et sont proposés à certaines personnes ? La gent féminine se sent lésée et ce constat a été également fait par le Médecin du Travail.

Réponse : Voir question 27.

Les mises en place sont réalisées selon les principes de la gestion de carrières conformément au Statut.

28. La délégation UNSA demande si dans le cadre du transfert des ABE à G&C il est prévu de mettre en place un Conseil d'Administration séparé du reste de la SNCF avec une autonomie budgétaire et financière de la branche G&C ?

Réponse : Voir question 1.

29. La délégation UNSA demande dans le cadre du transfert des ABE à G&C si on a l'assurance que les agents resteront attachés à la région Lorraine ?

Réponse : Oui, hormis le Dirigeant d'ABE et 3 postes transférés en DT (voir dossier CHSCT, annexe 7)

30. La délégation UNSA demande dans le cadre du transfert à G&C quel va être l'impact au niveau des notations, des instances représentatives du personnel et quels seront les secteurs géographiques couverts ?

Réponse : Voir dossier CHSCT en annexe 7.

Les agents de l'ABE Lorraine restent dans leur circonscription de notation actuelle. Le DET de l'ESBE sera proposant d'entente avec le dirigeant de l'ABE auprès du DET de l'INFRALOG. Les mandats des représentants du personnel et les différentes instances de représentation de l'ABE seront maintenus jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

31. La délégation UNSA demande dans le cadre du transfert des ABE vers G&C quel sera l'impact de la restructuration sur la mobilité des agents ?

Réponse : Aucun

32. La délégation demande dans le cadre du transfert à G&C quel sera l'impact sur l'entretien des installations CER et la répercussion financière sur les budgets du CER Metz-Nancy ?

Réponse : Aucun

- 33. La délégation UNSA demande à prendre connaissance du Cadre d'Organisation de G&C**
Réponse : Hors compétence DP
- 34. La délégation UNSA demande le remplacement systématique des opérateurs lors des départs à la retraite ?**
Réponse : 2 opérateurs bâtiments à Champigneulle seront remplacés dans un premier temps sur les 4 départs prévus.
La question sera revue pour les 2 autres en avril 2013.
- 35. La délégation UNSA demande suite à la restructuration s'il est prévu un commandement direct par le hiérarchique G&C vers les opérateurs EE et Bâtiment, Surveillants de Travaux ? Quel sera à terme l'impact sur l'emploi concernant les TO, TA et les DPX ?**
Réponse : Pas de changement en termes d'organisation.
- 36. La délégation UNSA demande quel sera le rôle du gestionnaire de site vis-à-vis des DPX**
Réponse : Voir question 1
- 37. La délégation UNSA demande la possibilité (entre opérateurs et DPX) de changer de poste au sein de la restructuration ? Y'aura-t-il une évolution de carrière ?**
Réponse : Voir question 1.
Pas de changement par rapport à la situation actuelle.
- 38. La délégation UNSA demande dans le cadre du transfert à G&C qui réalisera les devis : le bureau d'étude ou le secteur ? Y aura-t-il une question de montant du devis ?**
Réponse : Voir question 1
- 39. La délégation UNSA demande si les agents actuellement en liste d'appel passeront sur une liste d'astreinte G&C ?**
Réponse : Ce n'est pas envisagé à ce jour
- 40. La délégation UNSA demande quelle sera en détail la charge de travail des agents une fois intégrés à G&C ?**
Réponse : Pas de changement prévu
- 41. La délégation UNSA demande si le secteur ABE de Chalindrey passera sous la coupe du secteur de Bourgoigne dans notre futur Etablissement.**
Réponse : Non
- 42. La délégation UNSA demande suite aux entretiens exploratoires les agents qui ont refusé le transfert en DT devraient se voir proposer des postes. Qu'en est-il des différentes propositions ?**
Réponse : Question en cours d'examen avec L'EME.

43. L'équipe SET d'Épinal possède 4 véhicules de service, et partage le bâtiment avec l'équipe LT qui en possède 2. Depuis la construction du nouveau Pôle affaires en face du local SET, les agents ne peuvent plus stationner leurs véhicules, ce qui implique un stationnement sur les trottoirs ou sur des places payantes. Une situation encore plus difficile en fin de journée ou lors de chargements-déchargements de matériel.

Réponse : Les terrains ont été vendus autour de la station des répéteurs sans que l'ASTI ait eu les plans des futurs bâtiments et voiries, ce qui explique pourquoi la situation n'est en effet aujourd'hui pas satisfaisante.

Plusieurs solutions sont en cours d'étude (location d'emplacement de parking, démolition des garages

Actuels au profit d'un espace grillagé ...)

Le 27 novembre, un forum ABE Lorraine a eu lieu à Nancy. Etaient présents, Mrs Philippe RICCI (directeur de l'ESBE de l'Est), Vincent BATISTONI (RDET de l'ESBE Est), MMES Emmanuelle KERJOSE (Pôle GEF de l'ESBE Est), Emeline COHADON (RRH de l'ESBE Est).

- Effectif de l'ABE Lorraine à ce jour : 58,8 agents pour un CO de 60 agents.
 - 4 départs à la retraite prévus en 2013 (les 4 opérateurs de Champigneulles)
 - 13 agents retraitables en plus des 4 ci-dessus.
 - 2 opérateurs Energie et 1 licence pro patrimoine à embaucher pour sept 2012.
 - Effectif : +3 (ce qui représente 70000€ X 3 pour une année sic le DABE).

 - En DT (Délégation Territoriale de l'ESBE) il y aura 13 personnes.
 - Les travaux d'aménagement de la DT au 7^{ème} étage de la DRD de Nancy démarrent début décembre 2012 pour un emménagement 1^{ère} semaine 2013 (peintures, bureaux, prises réseaux, ordinateurs, etc.).
 - *ESBE : 6 personnes dédiées à la Gestion de la Maintenance par Ordinateur à Lyon.
 - *500 agents en tout sur l'ESBE de Lyon.

Les agents de l'ABE pouvaient poser leurs questions le matin. Peu d'agents se sont manifestés lors de ce forum.

L'après-midi était réservé aux agents du siège de l'ABE de Woippy et à l'encadrement ABE.

- l'Appui Vérifications Règlementaires sera en DT avec un accompagnement par l'ABE.
- L'ATU ABE saisira les VR de la DT.
- Pour les Mises en Conformité Energie Electrique il y aura demande de chiffrage en Bureau d'Etude.
- Le Plan Annuel de Maintenance transitera du planificateur à l'Assistant EE.

Le CE Cheminots restera celui de la Région Lorraine (arbres de Noël, loisirs, etc.).

Le délégué du personnel UNSA-Cheminots a demandé une plaquette de l'ESBE Est à distribuer à tous les agents lors de la mise en place de l'ESBE à Lyon. La RH et le RDET ont dit que l'organigramme allait bientôt paraître et sera mis en ligne.

Nous attendons le compte-rendu du DABE sur ce forum (il m'a dit qu'il fera un Powerpoint).

On ne nous dit pas tout !

Informations diverses :

1. Présentation de projets en Commission Professionnelle Centrale du 22/11/2012 :

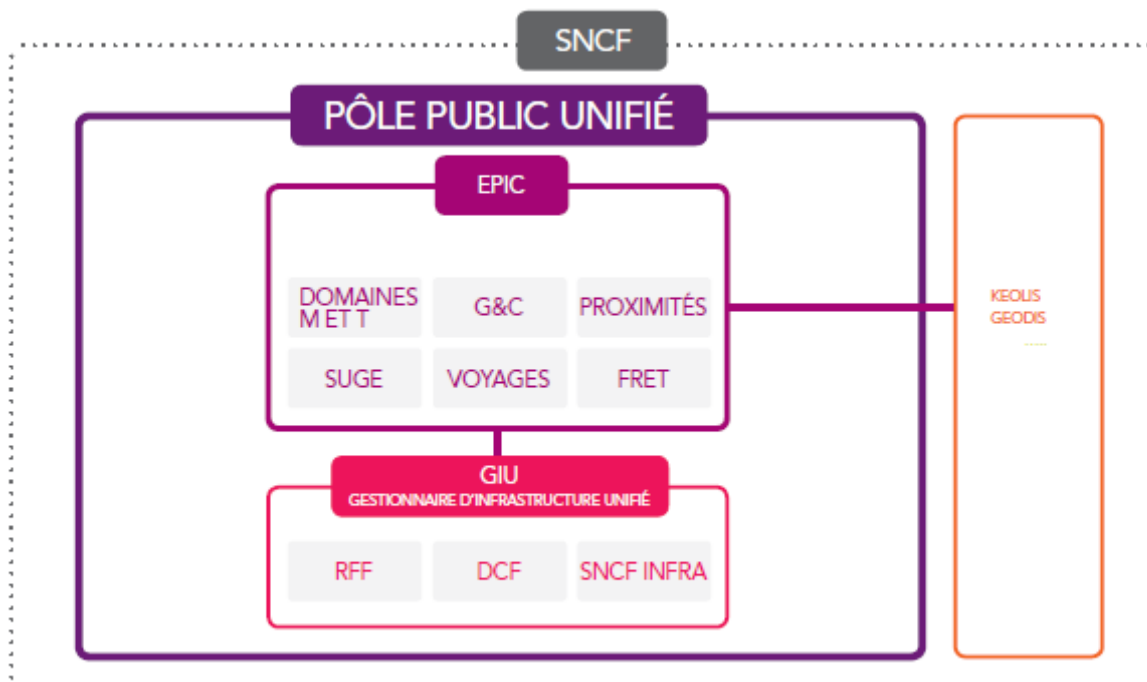
- Projet Laplace (Logiciel d'Aide à la PLANification des Chantiers en Etablissement): planification des chantiers avec une programmation des ressources. Le dossier complet est disponible pour celles ou ceux qui le désireraient.
- Projet EURAILSCOUT : partenariat avec un industriel de la mesure sur réseau ferroviaire, renouvellement des engins de mesure avec contact (Mauzin, IES, Ultrason, etc...) par des engins de mesure sans contact. Possibilité technique d'installer tous les systèmes dans un même engin multi-fonctions. Le dossier complet est disponible pour celles ou ceux qui le désireraient.
- Présentation du nouvel examen EV7 Informatique : IN 7459(PS 6 B) et l'IN 7460. Le dossier complet est disponible pour celles ou ceux qui le désireraient.
- Projet Eco-taxe poids lourd : La Loi sur le Grenelle Environnement prévoit, dans un de ses projets, la taxe poids lourds. Cette taxation écologique concerne tous les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes empruntant les 15 000 km du réseau national et départemental français taxé. Les recettes de la taxe poids lourds seront affectées à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et aux collectivités territoriales. La taxe poids lourds sera effective mi 2013.

La maintenance préventive et corrective des installations de contrôle fixes et/ou déplaçables sera effectuée par des agents SNCF de l'ASTI. Le dossier complet est disponible pour celles ou ceux qui le désireraient.

2. La réforme du système ferroviaire :

C'est une double unification :

- La première unification, c'est l'unification du gestionnaire d'infrastructure. C'est la fusion au sein du Gestionnaire d'infrastructure unifié (GIU) de RFF, SNCF Infra et de la DCF. Cette décision était connue puisqu'elle était reprise dans les conclusions des Assises du ferroviaire en décembre 2011.
- La seconde unification se fait à travers la création du pôle ferroviaire public unifié, qui rassemblera l'ensemble des activités SNCF et celles du futur GIU.



Le calendrier s'étale de novembre 2012 à janvier 2015 :

- 30 octobre 2012 : annonce par le ministre Cuvillier du projet de Réforme, préparée depuis quatre mois par le gouvernement.
- De novembre 2012 à fin mars - début avril 2013 : six mois de concertation sur le projet. La conduite de cette concertation est confiée à deux personnalités :
 - Jean-Louis Bianco (ancien ministre des Transports, ancien Secrétaire Général de l'Elysée, ancien élu de la région PACA) est chargé de la concertation avec tous les acteurs : élus, Europe, syndicats, entreprises ferroviaires (dont nous), et autres acteurs du système ferroviaire
 - Il a auprès de lui un élu, Jacques Auxiette (Président du Conseil régional des Pays de la Loire) qui fera le lien avec les présidents de Régions sur le rôle et la place de celles-ci dans le système ferroviaire.
- Entre avril et juin 2013, le gouvernement se réunira à nouveau, non plus pour acter le projet, mais pour acter les décisions sur la base des propositions qui lui seront faites par Jean-Louis Bianco.
- Durant l'été, les décisions du gouvernement seront transcrites en projet de loi.
- Septembre 2013 : dépôt au Parlement par le gouvernement du projet de loi de Réforme du système ferroviaire.
- Automne 2013 - printemps 2014 : examen par le Parlement du projet de loi (un projet de cette importance prenant usuellement 4 à 6 mois pour être examiné).
- Printemps 2014 : publication de la nouvelle loi ferroviaire.
- 2nd semestre 2014 : travail sur la mise en œuvre du nouveau système ferroviaire (formation du GIU, rédaction des textes d'application,).
- Fin 2014, 1er janvier 2015 au plus tard : le nouveau système ferroviaire fonctionne.

3. Visite de Guillaume :

Dans le cadre de sa visite en Lorraine, le 16/11, M. Guillaume Pépy a accordé 1 heure pour une rencontre/débat avec les Organisations Représentatives en Lorraine. L'UNSA-cheminots était composée de Marc Oury et Didier Mathis. Voici quelques éléments de réponse de sa part :

- Structure juridique de la ou les futures entité(s) EPIC/GIU : une seule structure « pôle public unifié », le statut législatif sera « construit » par l'état.
- Passerelles professionnelles facilitées, par rapport à aujourd'hui, entre l'Infra et le reste de l'entreprise.
- Plaque Infra GIU à l'instar de la Région ALCA (Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne)-de RFF : non !
- Statut et Régime de Retraite préservés
- Négociations d'un cadre social harmonisé pour éviter une concurrence déloyale, comme aujourd'hui au Fret.
- Les agents RFF de moins de 30 ans et volontaires pourront être intégrés au Statut.
- Chalindrey : les engagements de 250 emplois sur site seront respectés
- Effectifs de l'EPIC au 31/12/2012 seront supérieurs au 31/12/2011(essentiellement en IDF).
- Fragile équilibre financier de l'Entreprise qui subit la crise économique.
- Point d'étape GHV Valdunes.

Vous pouvez contacter l'Union Régionale, au 772992, pour plus de précisions.

4. Fusion des EVEN LN et LS :

Peu d'avancée sur ce projet depuis la dernière DP. La date de fusion au 1^{er} janvier est reportée. Notre OS reste attentive auprès de chaque agent touché par cette réorganisation.

LA BONNE INFO, C L'UNSA-Cheminots

L'UNSA au service de tous les cheminots !

Pour la délégation UNSA/Cheminots :

- | | | |
|--------------------|--------------------|---------------------------|
| • Julien GROSJEAN | CREQ URA | 06 46 79 34 47 |
| • Cyril PILGER | LTS | 73 32 66 |
| • Didier SELIGHINI | ATU (SE) à l'ABE | 77 32 17 - 06 12 20 37 21 |
| • Geoffrey SAR | KV TX ATL | 06 23 74 07 22 |
| • Karine DARDAINE | EALE | 73 17 06 |
| • Eric BOISSON | CEV TX ULV | 06 08 75 61 51 |
| • Serge PETEK | ASTI | 06 25 08 29 11, |
| • Didier MATHIS | pôle expertise PPL | 06 19 46 12 30. |

La prochaine réunion des DP aura lieu le :

DP le 25 janvier 2013

Merci d'adresser vos questions avant le **Vendredi 18 janvier 2013**
à la délégation UNSA ou à :

Didier SELIGHINI didier.selighini@sncf.fr
ABE-TA ENERGIE
77 32 17



Union Régionale Lorraine

Porte F - 13 Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☎ 03 87 62 67 64 - ☎ 09 79 94 30 82 - SNCF : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr



BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS DE L'INFRA V EN 2013 ?

Suite au contrôle URSSAF (organisme chargé du recouvrement des cotisations sociales) effectué à la SNCF en 2008 et 2009, l'entreprise a décidé de mettre en place un certain nombre de mesures.

- L'une d'entre elles, à travers l' IN 2974, consiste à remplacer l'allocation de découcher, par l'indemnité de contrainte de logement. (Application au 1^{er} juillet 2012 pour les agents logés dans l'entreprise).

Cela n'est pas neutre pour les agents ; tant sur le plan de la rémunération que de la fiscalité car les indemnités sont imposables et soumises à cotisations (CGS et CRDS) ce qui induit, au final, moins de salaire.

- Aussi pour l'URSSAF la proximité des grands centres par rapport aux lieux de restauration collective ne justifie pas un remboursement de frais professionnels considérant que cette allocation constitue un élément de salaire.

La SNCF ne souhaitant pas remettre en cause les paniers grands centres, elle propose de transformer cette allocation en indemnité, tout en rehaussant son montant de 0,41^E afin de tenir compte des cotisations sociales.

L'UNSA-Cheminots désapprouve ces décisions, d'autant qu'aucune concertation, ni évaluation réelle d'impact sur le pouvoir d'achat des cheminots n'ont été réalisées.